

**AR Prefecture**

063-216300566-20230203-2023\_13-DE  
Reçu le 07/02/2023  
Publié le 07/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE**

**Séance du 03 février 2023**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 3 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et FAURIAT Jonathan (arrivé à 20h30)

Date de la  
Convocation :  
24/01/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par Mme ECHALIER Marilyn, M. VAISSE Bernard représenté par M. FOUGERE Gilles.

VOTES :  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

**Délibération  
N°2023\_13**

**Objet : Avis  
sur le Schéma  
départemental des  
Gens du Voyage**

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, l'Etat et le Conseil départemental ont engagé en 2018 la procédure de révision du schéma départemental.

Ce projet de schéma, dont un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil municipal, a été mis en consultation auprès des collectivités territoriales du département. Ce dernier a recueilli l'avis favorable de la commission départementale consultative dans sa séance du 22 novembre 2022.

En application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 juillet 2000, ce projet est également soumis à l'avis des communes concernées.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

➔ Donne un avis favorable au projet de schéma départemental des Gens du Voyage.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 07/02/2023  
et publication le 07/02/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

